

# « RAPPER » MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS DE REER

**Vous n'avez pas de REER ou ne disposez pas de 20 000 \$ dans le vôtre ? Vous pouvez toujours accéder au programme RAP (régime d'accès à la propriété) en contractant un financement REER chez nous. Avec l'exemple qui suit, vous constaterez que ce n'est vraiment pas compliqué.**

- Étape 1** ➤ Vous empruntez\* auprès de la Banque Laurentienne le montant nécessaire en tenant compte de vos besoins et de vos droits REER inutilisés. Vous investissez ensuite cette somme dans un REER de la Banque Laurentienne;
- Étape 2** ➤ Après un minimum de 90 jours, vous retirez ce montant du REER en vertu du programme RAP et remboursez votre emprunt;
- Étape 3** ➤ Vous pouvez ensuite utiliser le remboursement d'impôt généré pour vous aider à défrayer les coûts relatifs à l'acquisition de la propriété, tels que la mise de fonds, les frais de notaire etc...
- Étape 4** ➤ Comme pour la solution REER, vous remboursez chaque année, durant au plus 15 ans, au moins 1/15e de la somme utilisée.

\* Sujet à l'approbation du crédit.